



Réduction des risques et des dommages - RdRD

Dossier en ligne

<http://www.dicadd13.fr/>

Espace professionnel > Espace documentaire > Données de base



pole.info@dicadd13.fr
www.dicadd13.fr

Dispositif Information Coordination Addictologie 13

Concept de RdRD

RdRD Mise en oeuvre

RdRD Brochures

Salles de consommation à moindre risque

2021

Concept de RdRD



La réduction des risques liés à l'usage des drogues

Dr B Stambul

Youtube, 7 juin 2018

[Voir la vidéo](#)



L'essentiel sur la réduction des risques et des dommages : une politique inscrite dans la loi, entre humanisme, sciences et pragmatisme

Mildeca, avril 2020, 4 p.

Ce document le concept de la RdRD, rappelle quelques chiffres clés en France, fait un point sur les salles de consommation à moindre risque, sur l'application de la RdRD à l'ensemble des conduites addictives et sur les niveaux de preuve de son efficacité. Il se termine par l'explication de quelques idées reçues. [Téléchargez le document](#)

[Téléchargez sa présentation sur le site de la MILDECA](#)



Audition publique sur la réduction des risques et des dommages

Rapport d'orientation et recommandations de la commission d'audition, Fédération française d'addictologie, 2016

Présentations des Experts selon quatre thématiques :

- En quoi et jusqu'où la RdRD est-elle un nouveau paradigme dans le champ des conduites addictives ?
- Quelles sont les données probantes sur l'efficacité de la RdRD ?
- La RdRD nécessite-t-elle de nouvelles pratiques et de nouveaux outils ?
- Quelles sont les conditions nécessaires au développement de la RdRD ?

[Consultez le document](#)



Qu'est-ce que la réduction des méfaits?

Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), mai 2020

Cette infographie présente, en une page, les grands principes de la RdRD dans le domaine de l'addiction élargi à d'autres domaines d'intervention.

[Téléchargez le document](#)

RdRD Mise en oeuvre



La réduction des risques en pratique. Edition européenne

SWAPS Europe, n°1, juin 2018,

Dans ce tout premier numéro européen, Swaps présente un compte rendu de l'état de la réduction des risques dans l'Union européenne à travers des perspectives d'experts de plusieurs pays.

[Téléchargez la revue](#)

Usagers de drogues : Les nouveaux défis de la réduction des risques

IREPS Auvergne Rhône Alpes, 2017

Face au VIH et aux hépatites, la réponse communautaire des usagers de drogues a été en tous points remarquable et efficace. Néanmoins, les pratiques de consommation évoluent très vite et le défi d'adaptation des réponses à apporter reste immense.

[Téléchargez la fiche](#)



Réduire les risques – éthique, posture et pratiques

Fédération Addiction, 2017, 78 p.

Née dans le contexte idéologique de la « guerre à la drogue » via la loi de 70 en réponse à l'épidémie du sida, la RDR a connu une reconnaissance institutionnelle tardive, co-construite à partir des pratiques des usagers et de l'engagement militant d'acteurs de terrain. Sans cesse d'actualité dans notre société addictogène, la réduction des risques est restée une posture éthique et pragmatique, mais est aussi devenue un concept, une philosophie d'intervention.

[Téléchargez le guide](#)

Bonnes pratiques en réduction des risques

Eurotox, 2016, 60 p.

4

Ce livret a pour objectif d'aborder les bonnes pratiques de réduction des risques (rdr), c'est-à-dire de pratiques qui reposent sur des preuves scientifiques ou sur un consensus d'experts lié à l'expérience de terrain. Le partage des bonnes pratiques, de leurs principes et de leurs stratégies, est important pour améliorer la connaissance, la compréhension de la rdr et pour soutenir les actions de terrain. Face à la multiplicité des projets, le livret a été structuré en trois parties. La première consiste en une introduction générale à la rdr et à la notion de bonnes pratiques. La deuxième partie présente des pratiques de rdr par milieux, la troisième par publics spécifiques.

[Téléchargez le document](#)



La RDR expliquée par ma grand-mère

CRIPS Ile de France,

[Téléchargez la brochure](#)



Kits Naloxone, antidote des overdoses aux opiacés

Le Flyer, février 2020

Cette fiche a pour objectifs de diffuser quelques messages-clefs autour de la diffusion des kits naloxone qui peine encore, en France, à se généraliser, pour sensibiliser les usagers à risque d'overdose à se doter d'un kit naloxone, pour sauver leur vie ou surtout celle d'un usager dont ils sont témoin d'une overdose. Elle peut s'adresser aux patients sous Médicaments de Substitution Opiacée (notamment méthadone), à des usagers qui se procurent du matériel de Réduction des Risques (seringues stériles ou Stéribox), mais surtout aux usagers qui fréquentent d'autres usagers ou à leur entourage.

[Téléchargez la fiche](#)



Ministère des Solidarités et de la Santé

Naloxone : antidote des surdoses aux opioïdes. Des formes prêtes à l'emploi utilisables par tous peuvent sauver la vie. Fiche mémo à l'intention du public

Ministère des solidarités et de la santé, avril 2020

Cette fiche explicite la notion de surdose, détaille les situations à risque, rappelle l'intérêt de la naloxone et le mode d'emploi des kits.

[Téléchargez la fiche sur le site de la FFA](#)



Réagir à une surdose d'opioïdes. Une heure pour apprendre à sauver une vie

Plateforme inter-associative, novembre 2020

Cette plateforme est à destination des patients traités par opioïdes, usagers de drogues opioïdes, familles et proches, accompagnants ainsi que des professionnels. Elle propose une vidéo de synthèse pour savoir utiliser Nalscuc® en cas de surdose; des fiches mémo et quizz sur les surdoses aux opioïdes pour le public (s'informer, protéger, alerter, naloxone, faire le bilan, mettre en PLS, réanimer) et pour les professionnels (approvisionnement et délivrance de la Naloxone aux CAARUD, données épidémiologiques et facteurs de risques, présentation des médicaments Nalscuc® et Prenoxad®).

[Voir le site internet](#)



Manuel des droits des usagers de traitements de substitution des opioïdes

ASUD, nouvelle version, novembre 2020

Au sommaire :

- Quel sont vos droits ?
- Quelle est la réglementation ?
- Théorie et pratiques en matière de prescriptions et délivrance

[Téléchargez la brochure](#)

Salles de consommation à moindre risque



Salles de consommation de drogues: un aperçu de l'offre et des réalités OEDT / EMCDDA, Perspectives sur les drogues, juin 2018, 8 p.

Les salles de consommation de drogues à moindre risque dans lesquelles des drogues illicites peuvent être consommées sous la supervision de personnel qualifié, existent en Europe depuis une trentaine d'années. Ces infrastructures ont comme objectifs premiers la réduction des principaux risques de transmission de maladies induits par des injections en conditions d'hygiène précaires; la prévention des décès liés à l'usage de drogues (par surdose); et la mise en relation des usagers de drogues les plus à risque avec les services de soins et de prise en charge en addictologie ou d'autres structures sanitaires et sociales.

[Téléchargez le document](#)

Salles de consommation à moindre risque. Mise en oeuvre et impacts

IAU Île-de-France, 2018, 76 p.

Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) sont un des outils de la palette de la réduction des risques d'abord destinées aux injecteurs de drogue, les plus précaires, sur l'espace public. Nées en 1986, on en trouve aujourd'hui dans dix États essentiellement européens.

Sur la base de travaux scientifiques, on peut définir quels services, quels personnels, quels publics, quelles organisations permettent de définir une salle de consommation à moindre risque. Il est aussi important d'évaluer les conséquences sanitaires et de tranquillité publique induites par ces équipements.

[Téléchargez le document](#)



Arrêté du 15 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation d'espaces de réduction des risques par usage

supervisé, autrement appelés « salles de consommation à moindre risque »

Journal Officiel

« Les modifications du cahier des charges fixant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation d'un mode d'intervention en matière de réduction des risques et des dommages chez les usagers de drogues par voie intraveineuse ont pour objet de réduire la durée de fonctionnement minimum des salles de consommation à moindre risque, de permettre l'accès à la salle de consommation à des usagers autres que les usagers injecteurs, d'effectuer des modifications de rédaction pour adapter le texte à l'accueil de ces nouveaux usagers et pour assurer une cohérence avec les autres référentiels de réduction des risques, notamment en substituant la notion d'ancien usagers à la notion de « médiateur pair » et d'intégrer une évaluation médico-économique.

[Téléchargez l'arrêté](#)